

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Associations et fondations d'entreprise



**PREMIER
MINISTRE**

Direction de l'information
légale et administrative

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Annonce n° 2227

06 - Alpes-Maritimes

FONDS DE DOTATION

Créations

Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes

FONDS DE DOTATION DES SOEURS DU BON ET PERPÉTUEL SECOURS

Objet : recevoir et gérer, en les capitalisant, des biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre irrévocable et gratuit, pour affecter les revenus de cette capitalisation au financement et à la réalisation d'une ou plusieurs missions d'intérêt général à caractère humanitaire ou éducatif, mises en œuvre directement par lui ou par d'autres organismes sans but lucratif, et notamment, à partir de son siège en France, visant à agir pour les plus défavorisés afin de leur porter secours et assistance et en les aidant à se loger dignement et durablement, quels que soient le montant de leurs ressources et leur situation sociale, à agir pour l'éducation des enfants et des jeunes adultes en contribuant notamment à l'amélioration de leurs conditions de santé, d'éducation, d'identité et de protection

Siège social : 17, avenue Urbain Bosio, 06300 Nice

Durée pour laquelle le fonds de dotation est créé : illimitée

Date de déclaration : 30 mars 2021